



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

22-03-2019-07

Date de convocation le 14/03/2019
Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 10
Procuration : 1
Votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 mars 2019

Le vingt-deux mars deux mil dix neuf à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etai^{ent} présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS et POLHER ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

Pouvoir: M. DUCOS DUCQ donne pouvoir à M. LACOSTE-PEDELABORDE.

Secrétaire de séance élue : M. PALIS Estelle.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 VALLEE DE LA GEOULE

Le Maire est sorti de la salle pour le vote des comptes administratifs et a laissé la présidence à Mme Palis, 1ère adjointe, qui présente les résultats du compte administratif du service assainissement pour l'année 2018.

Le compte administratif 2018 du lotissement Vallée de la Geoule fait apparaître les résultats suivants :

	Dépenses de fonctionnement ou déficit	Recettes de fonctionnement ou excédent	Dépenses d'investissement ou déficit	Recettes d'investissement ou excédent
Opérations de l'exercice	- 160 882,00 €	160 882,00 €	-160 882,00 €	0,00 €
Totaux	- 160 882,00 €	160 882,00 €	-160 882,00 €	0,00 €
Résultats de clôture		0.00 €	-160 882,00 €	

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2018 à l'unanimité des membres votants lors du vote (10 voix).

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 02/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 02/04/2019